

COMPTE RENDU
Réunion des comités de pilotage d'animation des sites Natura 2000
« Montagne de la Moure et Causse d'Aumelas » FR 9101393
« Garrigues de la Moure et d'Aumelas » FR 9112037
du 28/11/2017

Présents :

ANDRE Joël	Comité départemental de randonnée pédestre
AUPY Emeline	Les Ecologistes de l'Euzière
BARBARY Marie-Eve	Office National des Forêts
BENE Laure	Communauté de Communes Vallée de l'Hérault,
BRUNET Patrick	Président du Comité départemental de spéléologie,
CARRE Blandine	Groupe Chiroptères Languedoc-Roussillon,
CHOUPIN Méline	Communauté de Communes Vallée de l'Hérault,
GIMENEZ Roger	Comité départemental de randonnée pédestre
LEVIOL Julian	Chargé de mission SMBT,
MAIGRE Pierre	Ligue pour la Protection des Oiseaux - 34
MARTY Robert	Adjoint au maire de Cournonterral,
MICHEL Thomas	Demain la Terre !
MONTEGU Camille	Ligue pour la Protection des Oiseaux - 34
MORGO Christophe	Maire de Villeveyrac,
PERETTI Mathieu	Direction Départementale des Territoires et de la Mer 34
RAVAYROL Alain	La Salsepareille,
SAINTPIERRE Michel	Président du comité de pilotage des sites « Montagne de la Moure et causse d'Aumelas », « Garrigues de la Moure et d'Aumelas », Maire d'Aumelas,
VIALA Thierry	Chambres du commerce et de l'industrie de Montpellier & Sète

Excusés :

ADGE Jacques	Maire de Poussan
BERTOLINI Jean-Pierre	Maire de Saint Paul et Valmalle,
BORDAS François	Direction Départementale de la Cohésion Sociale
CABELLO Gérard	Maire de Montarnaud,
CAUMON Magali	Sous-Préfète de Lodève
CONSTANT Agnès	Maire de Saint Pargoire, Vice-Présidente Environnement CCVH,
DELGA Carole	Présidente du Conseil Régional - Occitanie
GARACH Christian	ENEDIS
GILLIOZ Lucie	Fédération Régionale des Chasseurs,
MATHIEU Grégory	Direction Départementale des Territoires et de la Mer 34
MESQUIDA Kléber	Président du Conseil Départemental de l'Hérault,
TONDON Laure	Maire de Montbazin,
TOUZARD Isabelle	Maire de Murviel les Montpellier
VEZINHET Serge	Fédération départementale des chasseurs de l'Hérault
VILLARET Louis	Président de la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault.

Les diaporamas sont téléchargeables en ligne <http://valleeherault.n2000.fr/> (onglet « Montagne de la Moure et causse d'Aumelas », rubrique « pour aller plus loin »).

Ordre du jour

- Présentation succincte des sites
- Présentation et bilan de l'année 2017,
- Présentation et validation des actions prévues pour 2018,
- Point administratif

M. Saintpierre accueille les membres du comité de pilotage, les remercie pour leur présence et présente l'ordre du jour.

Présentation et bilan de l'année 2017

M. Saintpierre fait son mea culpa concernant la rénovation du **mas de Terrus**. Il rappelle que les chauves-souris n'étaient pas présentes au moment des travaux. La commune est volontaire pour faire une action favorable aux chauves-souris, pour montrer sa bonne volonté.

C'est une occasion de montrer que même dans les petites communes, on peut faire des actions.

Le mas de Terrus est un site qui tient à cœur à la commune. Il a été acheté par la commune en 1999, mais il est compliqué d'en financer la rénovation. Il ajoute qu'un budget a été prévu au budget de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault pour rénover le mas.

Il souhaiterait que cette action de restauration d'une partie du bâtiment pour les chauves-souris soit valorisée, par exemple auprès des écoles ou en installant une webcam permettant d'observer les chauves-souris.

Mme CARRE précise qu'une petite colonie de murins à oreilles échancrées était présente. Elle rappelle les enjeux concernant les 3 espèces d'intérêt communautaire qui affectionnent le bâti : murins à oreilles échancrées, petit et grand rhinolophe. Ces espèces ont besoin de volume (par opposition à d'autres qui se glissent dans des fissures) et se cantonnent à quelques gîtes, d'où l'intérêt de ce type d'action.

Concernant les **mares temporaires**, M. MAIGRE fait remarquer que les assècs estivaux sont de plus en plus longs. Habituellement, le mois d'octobre est celui où les précipitations sont les plus importantes. La question de la pertinence de la remise en eau des mares est soulevée, en hiver/automne.

Sur le projet de contrat Natura 2000 qui concerne la préservation de la **mare temporaire de Sain-ton** et la création d'une mare de substitution, Mme BARBARY suggère l'utilisation d'argile plutôt qu'une bâche pour l'étanchéité de la nouvelle mare. Mme BENE répond qu'il est difficile de se procurer de l'argile. M. SAINTPIERRE ajoute qu'à cet endroit, il n'y a que du calcaire.

Mme CHOUPIN ajoute que l'apport de terre venue de l'extérieur constitue toujours un risque accru d'introduire des espèces envahissantes. De plus, un équilibre a été recherché pour garantir une certaine durabilité à cette mare de substitution, tout en étant raisonnable sur son coût.

M. MAIGRE s'inquiète de la durabilité de la bâche vis-à-vis des sangliers. Mme CHOUPIN répond que la solution retenue avec les partenaires techniques (Conservatoire des espaces naturels & Fédération régionale des chasseurs) a été de mettre une couche de terre (prélevée localement) dessus et dessous la bâche pour limiter les risques de détérioration.

Mme MONTAIGU présente l'étude réalisée par la LPO34 sur le **busard cendré** (voir diaporama).

M. MORGIO demande combien de rave-party ont été décomptées. Six ont été localisées. M. SAINTPIERRE estime qu'il en manque 40.

Les principales raves ont lieu sous les éoliennes et sur la piste DFCI reliant Terrus à Vendémian.

Mme BARBARY fait remarquer que le site des éoliennes est ultra-fréquenté, y compris en plein été. Elle soulève l'hypothèse selon laquelle la fréquentation de la Gardiole serait en train de se reporter sur le causse.

M. MAIGRE indique que l'espèce craint peu la fréquentation humaine, et installe parfois son nid à 10 mètres d'une piste, à l'abri dans le chêne kermès. Un impact reste possible au moment de l'éclosion des œufs, en raison de la vulnérabilité des nids.

Concernant l'impact des **éoliennes**, M. RAVAYROL indique qu'avec un tel niveau de mortalité (15 cas de mortalité détectés en 7 ans de suivi), l'impact est forcément important sur la dynamique de la population.

M. SAINTPIERRE suggère que plus la population de busard s'étendra, plus il y aura de la mortalité sous les éoliennes.

M. RAVAYROL répond que le fait que la population augmente cette année ne veut pas dire qu'il n'y a pas d'impact : les effets de la surmortalité peuvent n'être visibles que dans 10 ans.

Il fait remarquer qu'affecter un indice de qualité à un site de reproduction n'est pas pertinent scientifiquement quand on observe qu'un ou deux nid(s) sur une seule année.

Il ajoute que des échecs de reproduction peuvent être liés à la manipulation (observation directe du nid qui fait nécessairement s'envoler la femelle).

L'étude rappelle néanmoins qu'il y a de forts enjeux sur cette espèce et que cela vaut le coup de suivre de près les populations.

M. MAIGRE ajoute que cette population n'est pas mise sous cloche : il existe des phénomènes d'immigration et d'émigration qui font qu'elle n'est pas isolée. Dans l'état actuel des connaissances, on ne sait pas si c'est une population source (*qui produit plus de descendants que nécessaire au maintien de la population*) ou puits (*qui ne produit pas assez de descendants pour le maintien de la population*).

Il indique que les effectifs sont globalement à la baisse à l'échelle Héraultaise, probablement en lien avec la fermeture des milieux. Il faut également considérer les conditions de vie de ces oiseaux dans les quartiers d'hivernage, en Afrique.

Mme CARRE interroge sur l'accessibilité des données de suivi de mortalité des chauves-souris, dans le cadre du suivi des éoliennes réalisé par la LPO.

M. MAIGRE indique qu'il faut s'adresser à EDF Energies Nouvelles, propriétaire des données.

M. RAVAYROL précise que ces suivis de mortalités se font sur prescription du Préfet.

M. RAVAYROL fait part des premières informations quand aux équipements GPS d'Aigle de Bonelli.

Concernant l'équipement d'adulte, pour mémoire en 2009, un mâle avait été équipé. Fin 2016, une femelle adulte a été équipée. Une année complète est nécessaire pour évaluer le domaine vital de l'Aigle. Sans vouloir faire d'interprétation hâtive, les premiers éléments laissent entrevoir une diminution de moitié de la surface utilisée par l'Aigle entre 2009 et 2017. Cette évolution fera l'objet d'une analyse plus poussée au premier semestre 2018.

Hors financements Natura 2000, 2017 a également vu le démarrage d'un programme national d'équipement d'aiglons de Bonelli, à raison de 10 jeunes équipés par an, pendant 3 ans. L'objectif est d'identifier les zones d'errance, dès lors qu'ils quittent définitivement le nid fin août. Le choix des

aiglons équipés est lié au hasard, selon les dates d'éclosion et en fonction de considérations logistiques.

Le premier constat est que le taux de survie est très faible : environ 75 % des aiglons n'arrivent pas à l'âge adulte. Cela confirme ce qui était pressenti.

Les 2 jeunes aiglons équipés en 2017 sur le site d'Aumelas sont probablement morts : le premier de façon certaine puisque le cadavre a été découvert au pied de la falaise où le nid est installé, tandis que la balise GPS du second a cessé de fonctionner. Les hypothèses sont la destruction de la balise à l'occasion de la noyade de l'aiglon ou encore la destruction par électrocution.

Une étude sur le régime alimentaire a été réalisée dans le Minervois, mettant en avant un éclectisme important des proies, parmi lesquelles le goéland, le héron, ou encore le cormoran.

M. LEVIOL pose la question de l'intérêt de poser une caméra au nid. M. RAVAYROL précise que l'on sait déjà quelles sont ses proies préférées sur lesquelles on peut agir.

M. SAINTPIERRE interroge sur les populations de Hibou Grand-duc et se demande si elles ne seraient pas en extension. M. RAVAYROL indique que le causse d'Aumelas est l'habitat typique où de fortes densités de Grands Ducs peuvent être observées (îlot de collines rocheuses entourées de plaines agricoles, tout comme la Clape ou les Alpilles). Cela fait longtemps que les populations sont fortes.

Concernant les suivis de chauves-souris, Mme CARRE précise que le Castellans d'Aumelas accueille une colonie de mise-bas de Murin de Natterer. C'est une espèce assez rare au niveau régional. Elle a la spécificité de chasser les mouches dans les étables, rendant ainsi service aux éleveurs. Une sensibilisation de l'Association chargée de l'entretien et de la valorisation du Castellans est à proposer en début d'année.

Le programme 2018 proposé (voir diaporama) est validé par les participants.

La nouvelle composition du comité de pilotage (voir diaporama) est validée.

M. Saintpierre clôt le comité de pilotage et invite les participants à partager le pot de l'amitié.

Le Président du COPIL
Michel SAINTPIERRE